

BCAuto Enchères

CONDITIONS GENERALES DE LIVRAISON Professionnels de l'automobile

PREAMBULE

BCAuto Enchères, SAS au capital de 1.000.000€, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 442 633 111, dont le siège social est situé 5 rue Charles de Gaulle à Alfortville (94140) est une société spécialisée dans l'organisation, la réalisation et l'animation de Ventes volontaires de Véhicules aux enchères publiques, conformément aux dispositions des articles L. 321-4 et suivants du Code de Commerce.

Accessoirement à son activité principale de Vente aux Enchères Publiques, BCAuto Enchères peut se voir confier par un Professionnel de l'Automobile la mission d'organiser la livraison d'un ou plusieurs Véhicule(s). Cette mission est régie par les présentes Conditions Générales de Livraison.

CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT LES SUIVANTES :

1. Définitions

Bon de commande signifie le document par lequel le Professionnel de l'Automobile confie à BCAuto Enchères la mission d'organiser la livraison occasionnelle d'un ou plusieurs Véhicules.

Bon de souscription signifie le document, dont le modèle est annexé aux présentes Conditions Générales de Livraison, par lequel le Professionnel de l'Automobile confie à BCAuto Enchères la mission d'organiser de façon automatique la livraison de ses Véhicules

Conditions Générales de Livraison signifie les présentes conditions générales régissant la mission confiée à BCAuto Enchères d'organiser la livraison d'un Véhicule au nom et pour le compte du Professionnel de l'Automobile.

Formule signifie l'une des différentes Formules de livraison (livraison par navette, livraison en direct) que le Professionnel de l'Automobile peut choisir de souscrire.

Mise à Prix signifie le prix de départ de l'enchère retenu dans le cadre de la Vente aux Enchères Publiques organisée par BCAuto Enchères du Véhicule concerné. La Mise à Prix diffère du Prix de Réserve.

Prix de Réserve signifie le prix minimal arrêté par le vendeur au-dessous duquel le Véhicule, dont la Vente aux Enchères Publiques avait été confiée à BCAuto Enchères, ne peut pas être vendu.

Professionnel de l'Automobile signifie les professionnels exerçant notamment, une activité habituelle de commerce, de réparation, d'import-export d'automobiles, en ce compris les professionnels de l'Automobile exerçant une activité de casseur, démolisseur et broyeur qui, au sens des articles R.543-162,-164 et 165 du Code de l'environnement, du décret 2011-54 du 4 février 2011 et de l'arrêté du 2 mai 2012, sont seuls titulaires de l'agrément préfectoral VHU valable un an.

Véhicule recouvre tout Véhicule, dont les Véhicules d'Occasion, les Véhicules Electriques, les Véhicules Accidentés, les Véhicules en Panne, les Véhicules « Mise à Prix 50 € » et les Véhicules Hors d'Usage.

Véhicule d'Occasion signifie tout Véhicule automobile qui n'est pas dans un état neuf au sens de l'article 298 sexies du Code Général des Impôts.

Véhicule Accidenté signifie tout Véhicule automobile accidenté roulant ou non-roulant.

Véhicule en Panne signifie tout Véhicule automobile non-roulant, autre que les Véhicules Accidentés

Véhicule Hors d'Usage (VHU) signifie tout Véhicule automobile destiné à la démolition.

Véhicule 'Mise à prix 50€' signifie tout Véhicule automobile dont la mise à prix avait été fixée à 50 € dans le cadre des Ventes organisées par BCAuto Enchères.

Véhicule Roulant signifie tout Véhicule d'occasion ou Véhicule Accidenté roulant.

Véhicule Non-Roulant signifie tout Véhicule Accidenté non-roulant ou Véhicule en Panne ou Véhicule Hors d'Usage.

Vente aux Enchères Publiques ou Ventes aux Enchères ou Ventes signifie les Ventes volontaires aux enchères publiques visées aux Articles L. 321-1 et suivants du Code de commerce organisées par BCAuto Enchères en salle ou par voie électronique sur le site Internet www.bca.com.

2. Objet des Conditions Générales de Livraison

L'objet des Conditions Générales de Livraison est de définir les conditions dans lesquelles BCAuto Enchères est mandatée par le Professionnel de l'Automobile pour organiser, en son nom et pour son compte, la livraison d'un ou plusieurs Véhicule(s).

Les présentes Conditions Générales de Livraison annulent, remplacent et prévalent sur toute autre condition ou document, émanant du Professionnel de l'Automobile ou de BCAuto Enchères et se rapportant au même objet.

3. Principes généraux de la livraison de Véhicule

La possibilité de confier à BCAuto Enchères l'organisation du transport d'un Véhicule est réservée aux Professionnels de l'Automobile enregistrés comme clients auprès de BCAuto Enchères.

Le Professionnel de l'Automobile dont le compte client est suspendu ou clôturé, pour quelle que cause que ce soit, en application des dispositions des conditions générales applicables à ce compte, ne peut pas bénéficier ou souscrire à une Formule de livraison.

Le Professionnel de l'Automobile qui confie à BCAuto Enchères la mission d'organiser la livraison d'un ou plusieurs Véhicule(s) accepte, préalablement et sans réserve, les présentes Conditions Générales de Livraison.

A défaut d'acceptation des présentes Conditions Générales de Livraison, le Professionnel de l'Automobile ne peut pas bénéficier de la livraison du Véhicule et doit se conformer à tout document contractuel alors applicable.

BCAuto Enchères est seulement tenue d'une obligation de moyens tenant à l'organisation de la livraison du Véhicule.

BCAuto Enchères ne pourra pas être tenue responsable des conditions de réalisation du transport et des conditions de livraison du Véhicule qui sont confiées à un transporteur, sous la responsabilité de ce dernier.

BCAuto Enchères agit en qualité de mandataire du Professionnel de l'Automobile dans ses rapports avec le transporteur.

Le Professionnel de l'Automobile est informé que les rapports avec le transporteur sont régis par les dispositions du décret n°2016-556 du 17 novembre 2016 portant approbation du contrat type applicable aux transports publics routiers de Véhicules roulants ou, suivant les cas, aux dispositions du décret n°2017-461 du 31 mars 2017 portant approbation du contrat type applicable aux transports publics routiers de marchandises pour lesquels il n'existe pas de contrat type spécifique.

4. Types de services de livraison

Il existe deux types de services de livraison : (i) le service de livraison automatique et (ii) le service de livraison occasionnelle.

4.1. Service de livraison automatique

- Définition :

Le Professionnel de l'Automobile peut choisir de confier à BCAuto Enchères la mission d'organiser la livraison de façon automatique des Véhicules pour lesquels il a été déclaré

adjudicataire lors d'une Vente, hors véhicules spécifiques mentionnés ci-après.

Par la souscription au service de livraison automatique, le Professionnel de l'Automobile donne mandat à BCAuto Enchères d'organiser de façon automatique et sans autre formalité la livraison de tous les Véhicules pour lesquels il a été déclaré adjudicataire lors d'une Vente, suivant la Formule choisie lors de la souscription du service de livraison automatique.

- Véhicules spécifiques exclus du service de livraison automatique :

Les Véhicules Accidentés, les Véhicules en Panne, les Véhicules « Mise à Prix 50 € » et les Véhicules Hors d'Usage sont exclus du service de livraison automatique.

- Activation du service de livraison automatique :

Le Professionnel de l'Automobile qui souhaite souscrire au service de livraison automatique doit formuler sa demande auprès de BCAuto Enchères en lui adressant un email à l'adresse suivante (fr.livraison@bca.com). A réception, BCAuto Enchères lui adressera, par email, un bon de souscription au service de livraison automatique (Annexe 1), les Conditions Générales de Livraison en vigueur ainsi que les tarifs en vigueur. Le Professionnel de l'Automobile, pour activer le service de livraison automatique, devra retourner à BCAuto Enchères le Bon de souscription signé, valant acceptation des Conditions Générales de Livraison et des tarifs alors en vigueur. Lors de la souscription, le Professionnel de l'Automobile devra choisir la Formule applicable pour l'ensemble des livraisons à intervenir.

Le service de livraison automatique est activé dès réception par BCAuto Enchères du bon de souscription au service de livraison automatique signé par le Professionnel de l'Automobile, ce dernier étant ensuite informé de la mise en œuvre du service de livraison automatique par email.

- Lieu de destination :

Le lieu de destination sera celui correspondant à la Formule choisie par le Professionnel de l'Automobile lors de la souscription au service de livraison automatique (Cf. article 5 ci-après).

- Tarifs :

Les tarifs applicables au Service de Livraison automatique sont fixés en fonction :

- De la Formule choisie,
- De la distance à parcourir entre le lieu de prise en charge et le lieu de livraison,
- De la catégorie du Véhicule,
- Et de l'état du Véhicule, à savoir de Véhicule Roulant ou Non-Roulant.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour du commencement d'exécution de l'organisation de chaque livraison de Véhicule.

Le Professionnel de l'Automobile est informé qu'une majoration des tarifs est applicable dans les conditions prévues à l'article 6 ci-après.

Les tarifs sont révisables à tout moment par BCAuto Enchères, ce que le Professionnel de l'Automobile accepte sans réserve.

En cas de révision/modification des tarifs, BCAuto Enchères en informera le Professionnel de l'Automobile ayant souscrit au service de livraison automatique, en lui adressant les nouveaux tarifs par tous moyens écrits. Ces nouveaux tarifs seront applicables sous un délai d'un mois.

Le Professionnel de l'Automobile ayant souscrit au service de livraison automatique sera réputé avoir expressément accepté les nouveaux tarifs à défaut d'opposition dans le délai d'un mois suivant l'envoi des nouveaux tarifs.

En cas d'opposition exprimée par le Professionnel de l'Automobile auprès de BCAuto Enchères dans le mois de l'envoi des nouveaux tarifs, le Professionnel de l'Automobile est informé et accepte que cette opposition constitue une demande de résiliation du service de livraison automatique avec prise d'effet à échéance du délai d'un mois précité. Il appartiendra alors au Professionnel de l'Automobile de procéder à l'enlèvement et au transport du ou des Véhicule(s) par ses propres moyens et dans le respect de tout document contractuel alors applicable.

- Liste des centres BCAuto Enchères :

En cas de révision/modification de la liste des centres BCAuto Enchères, celle-ci informera le Professionnel de l'Automobile ayant souscrit au service de livraison automatique par email.

Cette liste est révisable à tout moment par BCAuto Enchères, ce que le Professionnel de l'Automobile accepte sans réserve.

Le Professionnel de l'Automobile ayant souscrit au service de livraison automatique sera réputé avoir expressément accepté ces modifications à défaut d'opposition dans le délai d'un mois suivant l'envoi de l'email.

En cas d'opposition exprimée par le Professionnel de l'Automobile auprès de BCAuto Enchères dans le mois de l'envoi de l'email, le Professionnel de l'Automobile est informé et accepte que cette opposition constitue une demande de résiliation du service de livraison automatique avec prise d'effet à échéance du délai d'un mois précité. Il appartiendra alors au Professionnel de l'Automobile de procéder à l'enlèvement et au transport du ou des Véhicule(s) par ses propres moyens et dans le respect de tout document contractuel alors applicable.

- Résiliation du service de livraison automatique par le Professionnel de l'Automobile :

Le Professionnel de l'Automobile peut résilier le service de livraison automatique à tout moment, sous réserve de prévenir BCAuto Enchères par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email avec accusé de réception et de lecture.

Le service de livraison automatique sera suspendu dès réception de la lettre recommandée avec accusé de réception ou de l'email précité. Le Professionnel de l'Automobile reconnaît et accepte que la livraison automatique soit mise

en œuvre pour tous les Véhicules dont l'organisation de la livraison a fait l'objet d'un commencement d'exécution avant la réception par BCAuto Enchères de la lettre recommandée avec accusé de réception ou de l'email précité.

4.2. Service de livraison occasionnelle

Le Professionnel de l'Automobile qui souhaite confier à BCAuto Enchères la mission d'organiser de façon occasionnelle la livraison d'un ou plusieurs Véhicules, devra lui adresser une demande indiquant le ou les Véhicules concernés ainsi que la Formule choisie, par tous moyens écrits notamment par email à l'adresse suivante fr.livraison@bca.com ou par **le site internet www.bca.com**, **en remplissant le bon de commande de livraison dématérialisé**, en choisissant la Formule choisie, et en procédant **au paiement sur le site internet**.

BCAuto Enchères peut être amenée à solliciter des informations complémentaires à celles figurant sur le bon de commande. A défaut de fourniture des informations complémentaires, le Professionnel de l'Automobile est réputé avoir renoncé à sa demande de livraison.

- Tarifs :

Les tarifs applicables au service de livraison occasionnelle sont déterminés en fonction :

- De la Formule choisie,
- De la distance à parcourir entre le lieu de prise en charge et le lieu de livraison,
- De la catégorie du Véhicule,
- Et de l'état du Véhicule, à savoir de Véhicule Roulant ou Non-Roulant.

En cas de demande de livraison occasionnelle **par l'envoi d'un Bon de commande**, BCAuto Enchères adressera, à réception, au Professionnel de l'Automobile un devis contenant le tarif applicable, suivant la Formule choisie, avec un lien pour procéder au paiement.

En cas de demande de livraison occasionnelle par internet, le tarif applicable est celui affiché sur le site internet.

Dans le cas d'une demande par l'envoi du Bon de commande ou dans le cas d'une demande via le site internet de BCAuto Enchères, le Professionnel de l'Automobile recevra par email un lien hypertexte pour procéder au paiement du tarif appliqué. Le Professionnel de l'Automobile est informé que la commande d'une livraison occasionnelle n'est considérée comme ferme et définitive qu'à réception du complet paiement du prix correspondant.

En effet, l'organisation du transport du ou des Véhicules concernés n'est mise en œuvre par BCAuto Enchères qu'après réception du complet paiement par le Professionnel de l'Automobile.

Le paiement par le Professionnel de l'Automobile du tarif appliqué, grâce au lien hypertexte communiqué, vaut acceptation expresse et sans réserve par le Professionnel de l'Automobile des Conditions Générales de Livraison alors en vigueur.

Le paiement doit intervenir au plus tard dans les deux jours après la transmission du lien hypertexte de paiement.

A défaut de paiement complet dans le délai précité, le Bon de commande est considéré comme caduc, le Professionnel de l'Automobile étant réputé avoir renoncé à sa commande.

Il appartient alors au Professionnel de l'Automobile de procéder à l'enlèvement et au transport du ou des Véhicule(s) par ses propres moyens et dans le respect de tout document contractuel alors applicable.

A réception du complet paiement, le Professionnel de l'Automobile est informé par BCAuto Enchères de la mise en œuvre de l'organisation de la livraison du ou des Véhicule(s) concerné(s).

Le paiement du tarif appliqué vaut mandat donné par le Professionnel de l'Automobile à BCAuto Enchères d'organiser, en son nom et pour son compte, la livraison du ou des Véhicule(s) identifiés par le Professionnel de l'Automobile.

5. Formules de livraison du Véhicule

Il existe deux Formules de livraison : (i) la Formule par navette et (ii) la Formule en direct.

5.1. La Formule de livraison par navette :

- Définition :

La livraison par navette consiste à transporter le Véhicule depuis le lieu où il se situe jusqu'au centre BCAuto Enchères choisi par le Professionnel de l'Automobile ou, à défaut, jusqu'au centre BCAuto Enchères le plus proche du lieu de son siège social.

- Retrait du Véhicule :

Le retrait du Véhicule ne pourra avoir lieu qu'après le paiement intégral des sommes dues.

Des frais de collecte sont appliqués sur la facturation d'un véhicule selon le montant figurant en Annexe 3.

Le retrait du Véhicule s'effectuera auprès du centre BCAuto Enchères sur lequel le Véhicule a été livré, sur présentation d'un bon de sortie et/ou d'une lettre de transport (CMR), de la Carte d'Identité de la personne venant récupérer le Véhicule et, le cas échéant d'un pouvoir donné par le représentant légal du Professionnel de l'Automobile.

Le retrait du Véhicule est effectué aux risques et périls et sous la seule responsabilité du Professionnel de l'Automobile, notamment en ce qui concerne ses obligations d'assurance et de respect du Code de la route.

Tout transporteur ou personne se présentant sans bon de sortie et/ou sans lettre de transport (CMR) et/ou, le cas échéant sans pouvoir et/ou sans le matériel adéquat pour le chargement du Véhicule, plus particulièrement pour les Véhicules Accidentés, les Véhicules en Panne, les Véhicules Hors d'Usage et les Véhicules Non-roulants se verra refuser

l'accès au Véhicule, sans aucun droit à indemnité de la part de BCAuto Enchères.

En tout état de cause, BCAuto Enchères ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dommage, quel qu'en soit la cause, lors de l'enlèvement.

Le délai maximum d'enlèvement du Véhicule est de 5 jours suivant la date de livraison du Véhicule auprès du Centre BCAuto Enchères. Au-delà, des frais de parking et d'assurance seront facturés par jour de garde supplémentaire conformément aux frais figurant à l'Annexe 3 des présentes Conditions Générales de Livraison.

Tout véhicule collecté par un transporteur doit être annoncé par email au centre de stockage 24h minimum avant l'arrivée sur parc (adresse email disponible dans l'email lors de l'envoi du bon de sortie), en précisant l'immatriculation du véhicule et en ajoutant le bon de sortie en pièce-jointe.

Tout véhicule collecté en personne doit faire l'objet d'une prise de rendez-vous sur le parc 24h minimum avant la venue sur le parc, via l'outil présent sur le site www.bca.com.

En tout état de cause, le Professionnel de l'Automobile qui ne procède pas au retrait d'un Véhicule payé dans un délai de 15 jours après une mise en demeure restée infructueuse, donne irrévocablement mandat à BCAuto Enchères de mettre ledit Véhicule en vente, sans Prix de Réserve.

Dans une telle hypothèse, BCAuto Enchères s'engage à restituer au Professionnel de l'Automobile n'ayant pas retiré le Véhicule, le solde du prix du bien adjudgé, déduction par compensation de droit des frais fixes de Vente, de parking, d'assurance et d'annulation tels que fixés en Annexe 3 des présentes Conditions Générales de Livraison et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le Professionnel de l'Automobile.

5.2. La Formule de livraison en direct :

- Définition :

La livraison en direct consiste à transporter le Véhicule depuis le lieu où il se trouve, jusqu'au lieu de livraison communiqué par le Professionnel de l'Automobile ou, à défaut, jusqu'à son siège social.

Le Professionnel de l'Automobile peut choisir entre deux modes de livraison en direct, à savoir soit par un transport du Véhicule par camion soit un transport par convoi. La possibilité de convoi est disponible uniquement pour les livraisons commandées depuis le site internet de BCAuto Enchères et seulement pour certains véhicules déterminés discrétionnairement par BCAuto Enchères. Lorsque le mode de livraison par convoi n'est pas disponible pour un Véhicule, le choix n'est pas disponible sur le site internet BCAuto Enchères, sans aucun droit à indemnité pour le Professionnel de l'Automobile.

- Conditions particulières de la livraison en direct par convoi :

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît et accepte, sans réserve, le fait que la mise en œuvre d'un convoi a

nécessairement pour effet d'augmenter le kilométrage du Véhicule concerné.

En conséquence, le Professionnel de l'Automobile reconnaît et accepte qu'il ne pourra pas émettre de réclamation ou de réserve en raison de l'augmentation du kilométrage du Véhicule, consécutif au convoyage.

De plus, le Professionnel de l'Automobile renonce définitivement et irrévocablement à toute demande d'indemnisation ou de réduction de prix en raison de l'augmentation du kilométrage du Véhicule, induit par le convoyage.

- Lieu de livraison :

Le lieu de livraison est celui indiqué par le Professionnel de l'Automobile sur le Bon de commande.

Si l'adresse de livraison est différente de l'adresse principale de la société de l'Adjudicataire, ce dernier doit remplir le document approprié (Confirmation de l'adresse de livraison alternative). Pour les clients situés hors de France, cette adresse de livraison alternative doit être située dans le même pays que la société du Professionnel de l'Automobile.

Le lieu de livraison doit être impérativement :

- Un lieu précisément identifié. A cet égard, le Professionnel s'engage à fournir l'ensemble des éléments d'information nécessaires pour pouvoir disposer d'une adresse de livraison complète et détaillée.
- Pour les livraisons en direct (hors convoyage), un lieu correspondant à un garage, une concession et, en tout état de cause, un lieu accessible à un camion 8 portes,
- Un lieu adapté à la livraison à venir, facilement accessible et sans contrainte ou risque particulier. En cas de livraison sur la voie publique, il appartient au Professionnel de l'Automobile de s'assurer de la comptabilité de la livraison avec les règles de circulation et d'obtenir, le cas échéant, toutes les autorisations administratives nécessaires,
- Un lieu où le Professionnel de l'Automobile est présent physiquement ou représenté par son représentant légal ou toute personne physique disposant des pouvoirs d'engager le Professionnel de l'Automobile.

La livraison en direct aura lieu aux heures habituelles d'ouverture des commerces, du lundi au vendredi, les heures de livraison étant en tout état de cause données à caractère purement indicatif et sans garantie.

En cas d'empêchement de livraison, notamment tenant au fait que le lieu de livraison ne répondrait pas aux critères ci-dessus décrits ou en cas d'absence du Professionnel de l'Automobile ou de son représentant, la livraison pourra être refusée, le Professionnel de l'Automobile étant alors tenu irrévocablement de payer le coût du transport ainsi que

l'ensemble des frais et coûts directs ou indirects consécutifs à cet empêchement de livraison.

5.3- Tarifs

Les tarifs applicables aux Formules de livraison occasionnelles sont fixés en fonction :

- De la Formule choisie,
- De la distance à parcourir entre le lieu de prise en charge et le lieu de livraison,
- De la catégorie du Véhicule,
- Et de l'état du Véhicule, à savoir de Véhicule Roulant ou Non-Roulant.

Le Professionnel de l'Automobile est informé que les tarifs font l'objet d'une majoration pour certains types de véhicules, conformément aux dispositions de l'article 6 ci-après.

Le tarif applicable à la livraison est celui mentionné dans l'accusé de réception du Bon de commande ou sur le site internet.

Pour la livraison en direct par convoyage, les tarifs étant dépendants des prestataires, les tarifs applicables seront ceux figurant dans les devis adressés au Professionnel de l'Automobile.

6. Majoration des tarifs

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît avoir été informé que les tarifs applicables à la Formule de livraison par navette et ceux applicables à la Formule de livraison en direct (hors convoyage) font l'objet de majorations, en fonction d'un coefficient de chargement (coefficient multiplicateur) déterminé en fonction de la nature et des dimensions du Véhicule tel que mentionné en Annexe 2 des présentes Conditions Générales de Livraison.

Le Professionnel reconnaît que la classification du Véhicule dans l'une des catégories précitées est déterminée discrétionnairement par BCAuto Enchères qui n'a pas à justifier sa décision.

Dans l'hypothèse où le Professionnel de l'Automobile contesterait la classification retenue par BCAuto Enchères, il est réputé avoir renoncé à sa demande de livraison.

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît avoir été informé que :

- Les Véhicules industriels, les machines agricoles font l'objet de cotations spécifiques.
- Tous les Véhicules non roulants et/ou accidentés sont soumis à un devis préalable.

7. Réalisation de la livraison

8.1 - Délais

Les délais de livraison sont donnés à caractère purement indicatif.

De surcroît, dans la Formule de livraison en direct, les éventuelles plages horaires ou heure de rendez-vous ont également un caractère purement indicatif.

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît que BCAuto Enchères et/ou le transporteur ne pourra pas être tenue responsable du non-respect desdits délais.

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît que ses propres heures d'ouverture au public ne sont pas opposables dans le cadre de la livraison du Véhicule. 8.2 - Enlèvement - chargement

L'enlèvement du Véhicule depuis le Centre BCAuto Enchères où il se trouve est réalisé par un transporteur, sous sa responsabilité.

8.3 - Transport

La livraison du Véhicule est réalisée nu (non-bâché), ce que le Professionnel de l'Automobile accepte sans réserve.

En cas de difficulté pendant la livraison ou d'empêchement de livraison, BCAuto Enchères en avisera le Professionnel de l'Automobile dans les meilleurs délais.

En cas de dommage au Véhicule pendant la livraison, BCAuto Enchères fera réparer le Véhicule ou indemnisera le Professionnel de l'Automobile dans la limite du montant le plus faible entre le montant des réparations des dégâts et celui du prix auquel le Véhicule a été adjugé au Professionnel de l'Automobile.

8.4 - Déchargement sur le lieu de livraison

Le déchargement du Véhicule est réalisé sur la responsabilité du transporteur, conjointement avec celle du Professionnel de l'Automobile.

8.5 - Retrait / Livraison

Les modalités de retrait ou de livraison du Véhicule sont celles prévues pour la Formule choisie par le Professionnel de l'Automobile, telles que décrites ci-dessus.

Dans le cas où le retrait ou la livraison du Véhicule serait matériellement impossible (exemples non-exhaustifs : disparition, destruction, vol, etc.), BCAuto Enchères s'engage, sauf cas de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, à restituer le prix payé par le Professionnel de l'Automobile. Aucune indemnité ou somme de quelle que nature que ce soit ne pourra être réclamée par le Professionnel de l'Automobile dans ce cas.

8. Interruption et suspension temporaire ou définitive des Formules de livraison (par navette ou en direct) et du service de livraison automatique

BCAuto Enchères se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre temporairement ou définitivement les Formules de livraison et le service de livraison automatique à tout moment et sans justificatif.

BCAuto Enchères en informera le Professionnel de l'Automobile par tout moyen.

Il appartiendra par conséquent au Professionnel de l'Automobile de procéder au retrait et au transport du Véhicule dans le respect de tout document contractuel alors applicable.

Le Professionnel de l'Automobile devra souffrir de toute interruption ou suspension temporaire ou définitive des Formules de livraison et du service de livraison automatique, quelle qu'en soit la cause et la durée, sans aucun droit à indemnité.

9. Réserves et Réclamations

Il est rappelé que le Véhicule est transporté en l'état.

Lors du retrait ou de la livraison du Véhicule dans le cadre de l'une des Formules de livraison, le Professionnel de l'Automobile s'engage à signer tout bon de sortie ou lettre de transport (CMR), actant du retrait ou de la livraison.

Toutes les éventuelles réserves concernant le Véhicule doivent être mentionnées par écrit, lors du retrait ou de la livraison du Véhicule, sur le bon de sortie ou la lettre de transport (CMR).

A défaut, le Professionnel de l'Automobile est réputé avoir accepté le Véhicule sans réserve et n'est pas admis à faire valoir quelle que réclamation que ce soit.

En cas de mention de réserves sur le bon de sortie ou la lettre de transport, **l'Adjudicataire dispose d'un délai maximum de 48 heures** suivant le retrait du Véhicule pour faire valoir sa réclamation auprès de BCAuto Enchères.

Lorsque l'Adjudicataire a souscrit au service de transport automatique en direct, il dispose de 24 heures suivant la réception du véhicule sur son lieu de livraison pour faire valoir sa réclamation auprès de BCAuto Enchères.

A défaut, il est réputé avoir renoncé aux réserves mentionnées lors de l'enlèvement du Véhicule.

BCAuto Enchères s'engage à confirmer la bonne réception de la réclamation dans les 24 heures suivant l'ouverture depuis le formulaire en ligne et à apporter une première réponse sous 5 jours ouvrés.

Seules les réclamations, respectant les dispositions ci-dessus détaillées, pourront être considérées et à conditions :

- Qu'elles soient ouvertes via le formulaire de réclamation disponible sur le site www.bca.com,
- qu'elles portent sur des éléments non mentionnés par le commissaire-priseur ou sur la fiche descriptive du Véhicule ou sur le Bilan Technique ,
- et de fournir une photo du compteur kilométrique qui ne devra pas excéder plus de 50 kilomètres additionnels par rapport au kilométrage affiché lors de la vente,
- Que le véhicule reste dans son état tel que livré ou collecté, un véhicule ayant bénéficié de travaux ou revendu ne pourra pas être éligible à l'ouverture d'une réclamation.

BCAuto Enchères ne prendra pas en compte les réclamations portant sur les véhicules :

- De plus de 180.000 km
- De plus de 10 ans
- Vendus comme accidentés, non-roulants ou hors d'usage (VHU)

Les réclamations portant sur des éléments techniques ou de carrosserie, estimés à un montant inférieur à 350€ HT, ne seront pas recevables.

Pour les Véhicules stockés sur les centres BCAuto Enchères et bénéficiant d'un Bilan Technique, seules les réclamations portant sur les erreurs grossières ou flagrantes de description seront considérées. En tout état de cause, les problèmes mécaniques et les pièces d'usure ne seront pas pris en compte. Pour rappel, le bilan technique ne constitue pas une garantie.

Si le résultat de la réclamation implique un paiement de la part de BCAuto Enchères à l'Adjudicataire, ce paiement aura lieu dans les 4 jours ouvrables suivant la confirmation de la résolution de cette réclamation à l'Adjudicataire.

10. Facture et paiement

10.1 - Pour le service de livraison occasionnelle :

La livraison est payable d'avance, comme indiqué aux présentes Conditions Générales.

10.2 - Pour le service de livraison automatique :

A l'issue de la vente, l'Adjudicataire reçoit sa facture par courrier électronique.

Il doit alors s'acquitter du montant de l'Adjudication augmenté des frais de vente par virement bancaire, dans les **2 jours ouvrés suivant la vente.**

BCAuto Enchères émettra un premier rappel de paiement le 3e jour calendaire suivant l'envoi de la facture, et un deuxième rappel de paiement le 5e jour calendaire suivant l'envoi de la facture. Si l'Adjudicataire n'exécute pas le paiement dans les 7 jours calendaires suivant la date de la facturation, BCAuto Enchères se réserve le droit d'annuler la vente, de bloquer automatiquement le compte de l'Adjudicataire et de facturer des frais d'annulation à l'Adjudicataire tels que fixés en Annexe 3.

Dans le cas où l'Adjudicataire régulariserait ses impayés de plus de 30 jours calendaires après la mise en demeure des frais de décloqueage seront appliqués tels que fixés en Annexe 3 si BCAuto Enchères décide de débloquent l'accès au site www.bca.com.

De plus, sans autre formalisme notamment sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, il sera appliqué des pénalités pour retard dont le montant est équivalent au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son

opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

De plus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera appliquée, sans préjudice de tout dommage-intérêt et frais réclamés par BCAuto Enchères.

11. Limitation de Responsabilité

Dans le cadre de l'organisation du transport du Véhicule, BCAuto Enchères est tenue d'une obligation de moyens. En tout état de cause, la responsabilité de BCAuto Enchères se limite à cette prestation.

BCAuto Enchères ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout incident, dommage, dégradation ou événement, qui pourrait survenir lors du chargement, lors du transport, lors du retrait ou lors de la livraison, cela relevant, le cas échéant, de la responsabilité exclusive du transporteur ou du Professionnel de l'Automobile suivant les cas.

En tout état de cause, la responsabilité du transporteur est exclue pour tout incident, dommage, dégradation ou événement, de quelle que nature que ce soit, affectant les fonctions mécaniques d'un Véhicule Non-Roulant ou Accidenté.

Plus généralement, BCAuto Enchères ne pourra être tenue responsable, à quelque titre que ce soit des dommages matériels, incorporels ou corporels, directs ou indirects, de quelque nature qu'ils soient, causés au Professionnel de l'Automobile.

12. Assurance

BCAuto Enchères certifie détenir une assurance couvrant tous les actes et missions qu'elle réalise dans le cadre de son activité d'organisateur et d'animateur de Ventes volontaires de Véhicules d'occasion aux enchères publiques.

Tout Professionnel de l'Automobile garantit BCAuto Enchères qu'il dispose de toutes les assurances nécessaires à son activité et plus particulièrement qu'il dispose des assurances nécessaires pour couvrir les Véhicules jusqu'à leur retrait/livraison.

13. Propriété Intellectuelle

BCAuto Enchères demeure propriétaire de l'ensemble de ses informations, outils, systèmes, logiciels, documentations, données, bases de données, marques et autres Droits de Propriété Intellectuelle utilisés dans le cadre de l'organisation du transport du Véhicule. En conséquence, les documents émanant de BCAuto Enchères et les descriptions et reproductions figurant sur le site de BCAuto Enchères sont sa propriété exclusive et ne peuvent être reproduits dans un but commercial ou à toutes autres fins, sans autorisation expresse de BCAuto Enchères.

La reproduction totale ou partielle de l'interface du site BCAuto Enchères ou de quelque élément que ce soit appartenant à BCAuto Enchères, sur quelque support que ce soit et pour quelque motif que ce soit, sans l'accord préalable

et écrit de BCAuto Enchères est strictement interdit. A défaut, le Professionnel de l'Automobile concerné s'expose à des poursuites judiciaires civiles et pénales ainsi qu'à la suspension définitive de son compte.

14. Lois Informatiques et Libertés – Accès aux données personnelles

BCAuto Enchères, en tant que responsable de traitement, garantit qu'elle respecte la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée le 20 juin 2018 (la Loi Informatique et Libertés).

En raison des spécificités de son activité, BCAuto Enchères traite majoritairement des données professionnelles. Néanmoins, il est possible que certaines des données traitées permettent d'identifier en tant que personne physique les Professionnels de l'Automobile.

Les données pouvant être traitées par nos soins sont :

- Nom et prénom, date de naissance du Professionnel de l'Automobile
- Documents d'identité du Professionnel de l'Automobile
- Adresse, CP, ville, numéro de téléphone de la société
- Adresse électronique

Nous ne collectons pas de données sensibles.

Le traitement des informations personnelles a pour but de gérer notre relation commerciale et de vous permettre d'accéder au service de Ventes aux Enchères.

Pour plus d'information sur la façon dont nous gérons vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité et de protections des données dans son intégralité sur le site www.bca.com.

15. Dispositions Générales, Loi applicable et attribution de juridiction

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des Conditions Particulières n'affecte pas le reste des présentes.

Pour tout litige la loi française est seule applicable et le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.

Contrat de Livraison Automatique



Alfortville, le 22/02/2021

La souscription au contrat de livraison automatique, donne mandat à BCA Auto Enchères d'organiser de façon automatique et sans formalité la livraison des véhicules achetés sur www.bcautoencheres.fr, dans le cadre d'une formule de livraison désignée dans le présent contrat.

| Données Société | | |
|--|--|---------------------------------|
| N° Client : | | |
| N° Magic : | | |
| Raison Sociale : | | |
| Adresse : | | |
| Code postal : | | |
| Ville : | | |
| Données Contact | | |
| Prénom Nom : | | |
| Téléphone fixe : | | |
| Mobile : | | |
| Adresse email : | | |
| Formule de livraison | | |
| Sélection de la formule : | <u>Livraison par navette</u> | |
| Adresse de livraison : | | |
| Livraison sur le parc BCA | | |
| Tarifs HT en vigueur au 18 Mars 2019 * : | Lieu d'enlèvement | Prix unitaire pour 1 VP roulant |
| | Mitry-Mory | |
| | Corbas | |
| | Saint Aignan <u>Grandlieu</u> | |
| | Garons | |
| | Castelnau d'Estretfonds <u>Grandlieu</u> | |
| | Vitrolles | |
| | Ingrandes | |
| | Bouchain | |
| | Coussoul | |
| | Lauterbourg | |

* Les tarifs ne sont pas applicables aux véhicules non-roulants et offites. Un coefficient sera appliqué pour les catégories de véhicules mentionnés dans la liste des Conditions Générales de Livraison annexe 2. Ces tarifs sont applicables pour une durée illimitée. Tout changement de tarif se fera selon les conditions prévues à l'article 3.2.1 des conditions générales de livraison

En validant le contrat de Livraison Automatique, vous acceptez les présentes conditions générales de livraison, ci-jointes, dont vous aurez pris connaissance.

L'activation du service de Livraison Automatique prendra effet dès retour du présent contrat à BCA Auto Enchères et à réception par le Professionnel de l'Automobile d'un email de confirmation du Service Livraison BCA Auto Enchères.

Signature et tampon du client

Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Contact BCA Auto Enchères

ANNEXE 2

Classification des véhicules dont la livraison est soumise à une majoration des tarifs

- Les Véhicules non-roulants
- Les 4X4
- Les SUV (Sport utility véhicule)
- Les véhicules utilitaires –(« VU »)
- Les véhicules de grande dimension
- Les véhicules industriels
- Les machines agricoles

Coefficient de chargement :

SUV ou 4X4 = 1,5 véhicule particulier (« VP ») VU = 2 VP ou 3 selon modèle

Répartition des Véhicules en Catégorie en fonction de leurs dimensions

2 critères à cumuler : longueur ET hauteur.

| Type de véhicule | Longueur (mètres) | Hauteur (mètres) | Coefficient tarifaire Equivalent VP |
|------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| VP et Assimilés | jusqu'à 4,49 mètres | jusqu'à 1,66 mètres | 1 |
| SUV et Assimilés | supérieure ou égale à 4,50 mètres | supérieure ou égale à 1,67 mètres | 1,5 |
| VU et Assimilés | supérieure ou égale à 4,96 mètres | supérieure ou égale à 1,87 mètres | 2 |
| VU+ et Assimilés | supérieure ou égale à 5,50 mètres | supérieure ou égale à 2,25 mètres | 3 |

ANNEXE 3 - Frais

1. Prix d'Adjudication

Le prix d'adjudication est TTC.

2. Frais de vente

a. TVA

Certains véhicules n'ont pas de TVA récupérable. Dans le cadre d'un véhicule sans TVA récupérable et conformément à l'Article 297 A I du CGI, la TVA est rajoutée aux frais de vente sans que celle-ci soit récupérable par l'Adjudicataire (TVA à la marge).

b. Frais de vente aux enchères

Les frais de vente appliqués sur les ventes Internet sont de 2.6% HT du prix d'adjudication TTC par véhicule avec un minimum de 440€ HT (excepté ventes « Mise à prix 50€ » et « Véhicules en Panne » avec un minimum de 320 HT, et les ventes « VHU » avec un minimum de 200€ HT) Les frais de vente appliqués sur la vente Européenne de véhicules électriques sont de 2.8% HT du prix d'adjudication TTC par véhicule avec un minimum de 300€ HT.

Des frais forfaitaires s'appliquent pour les ventes suivantes Alphabet France d'un montant HT par véhicule de 105€ HT et sur les ventes Hertz France de 250€ HT.

Des frais de gestion de 100€ HT par véhicule s'applique sur les véhicules partant à l'export.

c. Frais de vente à prix fixe

Les frais de vente appliqués sur les ventes à prix fixe sont de 417€ HT par véhicule. Des frais de gestion de 100€ HT par véhicule s'applique sur les véhicules partant à l'export.

3. Frais de collecte

Les frais de collecte d'un montant de 15€ HT sont ajoutés sur la facture du Véhicule.

4. Pénalités pour retard de paiement

Le montant des pénalités pour retard de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

5. Frais de recouvrement

Indemnité forfaitaire de 40€.

6. Frais d'annulation

Indemnité forfaitaire de 500€ HT / Véhicule.

7. Frais de déblocage des accès au site www.bca.com

Indemnité forfaitaire de 600€ HT par occurrence.

8. Frais de parking et d'assurance

Le délai maximum d'enlèvement du véhicule est de 7 jours calendaire suivant la date de vente. Ce délai est augmenté de 4 jours supplémentaires pour les véhicules accidentés et non roulants. Les délais d'enlèvement précités sont également augmentés de 2 jours supplémentaires pour les acheteurs étrangers. Au-delà des frais de **parking** et d'assurance seront facturés à raison de **18€ HT** par jour supplémentaire.